

Expérimentation vaccination

Faire plus... mais pour moins cher !

Deux projets de textes sur l'expérimentation de la vaccination antigrippale en officine viennent d'être communiqués aux syndicats représentatifs de la profession.

Pour la FSPF, leur contenu est inacceptable.

L'accumulation d'obligations techniques et administratives, les contraintes disproportionnées de prise en charge du patient (mise en observation du patient quinze minutes après la vaccination notamment) sont incompatibles avec la rémunération proposée de 4,50 euros par patient.

Ce montant est de nature à dissuader les pharmaciens d'officine de participer à cette expérimentation, avec le risque de manquer l'objectif d'amélioration de la couverture vaccinale.

Le ministère de la Santé refuse, à nouveau, de rémunérer le pharmacien à sa juste valeur et à la hauteur des exigences chronophages qui lui sont imposées.

Si la FSPF continue à défendre la vaccination par le pharmacien d'officine en complément des autres professionnels de santé, **elle refuse que le pharmacien soit traité comme un professionnel de santé *low cost*.**

**Sans modification des textes,
la FSPF appellera les pharmaciens à ne pas participer à cette expérimentation.**